

RÉUNION du 10 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'USSEL D'ALLIER, régulièrement convoqué par écrit le 02/07/2026 s'est réuni, sous la présidence de monsieur Marcel Soccol, maire en exercice, à la mairie.

Présents : Mmes et M. ASENSIO Bernabela, BONNEFOUS Sylvain, BROCH Catherine, CARTERON Christophe, COURTINAT Mathieu, de FLEURIAN Emmanuel, GOMEZ Clara, HOLJEVAC Catherine, LEJUEZ Aurélie, PELERAS Quentin et SOCCOL Marcel.

Absent excusé :

Mme ASENSIO Bernabela a été élue secrétaire de séance

* * * * *

Après lecture, du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 5 juin 2026, les membres du conseil municipal l'approuvent conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

Installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il a sollicité pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Mais qu'il faut avant tout que le conseil municipal désire ou non une telle installation sur la commune.

Le conseil municipal après délibération décide l'installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques par 7 votes pour et 4 abstentions (M. BONNEFOUS et Mmes ASENSIO, HOLJEVAC, BROCH)

Le conseil municipal ayant statué, monsieur le maire l'informe qu'il va faire une mise en concurrence suite à manifestation d'intérêt spontanée pour occupation du domaine public.

Désignation d'un délégué pour Allier Bourbonnais Territoires

Suite au renouvellement du conseil municipal il est nécessaire de nommer un délégué pour l'Agence Allier Bourbonnais Territoires.

Le Conseil municipal désigne Mme ASENSIO Bernabela

Convention assistance informatique : support technique avec Allier Bourbonnais Territoires

L'Agence Allier Bourbonnais territoire a adopté une nouvelle convention pour ses missions de bases en matière informatique et numérique. Après en avoir pris connaissance le conseil municipal adopte cette convention et autorise monsieur le maire à la signer.

Contrat de location de la salle des fêtes clause pour le non-respect des consignes de tri des ordures

Madame Catherine Broch, adjointe au maire responsable des locations de la salle des fêtes explique au conseil municipal les problèmes récurrents de non-respect des consignes de tri des ordures lors des locations.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer une pénalité de 100€ pour tout locataire ne respectant pas les consignes de tri des déchets lors de la location de la salle des fêtes.

La phrase « en cas de non-respect des consignes de tri des déchets il sera appliqué une pénalité de 100€ » sera rajoutée dans le contrat de location.

Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la mise en place de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et laisse l'habilitation à l'intercommunalité.

Monsieur le Maire parle au conseil municipal de la fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation par la valorisation des éléments de confort, procédure mise en place par les services de l'Etat. Le conseil municipal donne son accord pour faire partie de ce dispositif.

Décision Modificative Budgétaire n°1

Après délibération le conseil vote à l'unanimité la délibération budgétaire suivante :

Objets : remboursement de charge

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615221 (011) : Entretien, réparations bâtim	550,00	70311 (70) : Concessions cimetières (produ	600,00
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	50,00		
	600,00		600,00
Total Dépenses		Total Recettes	600,00

Informations diverses

- M. Emmanuel de Fleurian et le Maire présentent les différents éléments qui animeront la journée du 14 juillet.
- M. Mathieu Courtinat demande s'il est possible à la commune de prendre en charge une partie des frais du transport scolaire. Mme Catherine Hiljevac doit prendre es renseignements sur le nombre d'enfants concernés.

Fin de la séance 21h30.